

P50.
REÇU LE
19 DEC. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre à 18h00,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant
et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	43	43

Convention de recouvrement

Redevance ANC

CCVA /SESV

n° 45

Présents :

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, JULVE , DELVAL.

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, BEZIN, HERTAULT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER,
SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, NELATON, BOUCHER, LETRILLART, BUCHET,
DELACOUR, WOKAN, SAUMONT, BOUDRAA , BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, COUVREUR, REYT,
LEBLOND, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, LEROUX Christian, TROMBETTA,
TOURNEVILLE, BOMBART, DROUX, LANGLET, LANSOY, STANLEY.

Mrs.POTTIER, RUELLE, BATTEFORT, excusés.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Nathalie

A compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne sollicite le SESV pour recouvrer la redevance Assainissement Non Collectif sur la commune de Mont-Notre-Dame.

Pour se faire, il est nécessaire de passer une convention de recouvrement qui fixe les modalités techniques et financières.

Le SESV facturera aux abonnés de Mont-Notre-Dame la redevance ANC avec la facture d'eau. La Trésorerie de Soissons reversera le produit de la redevance ANC à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de recouvrement de la redevance ANC avec la CCVA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

12 DEC. 2019